

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

## Introduction d'une prime tarif social

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi introduisant une prime tarif social.

Les primes tarif social trimestrielles visent une application plus équitable et plus complète des tarifs sociaux pour l'énergie. De nombreux citoyens ont en effet un statut social sans avoir de contrat de fourniture pour leur résidence principale, bien qu'ils consomment de l'énergie domestique. Dans la plupart des cas, c'est parce qu'ils font partir d'un point de raccordement collectif.

L'avant-projet :

- détermine sous quelles conditions s'ouvre un droit à la prime tarif social
- désigne le 1er juillet 2024 comme date d'entrée en vigueur du droit à la prime tarif social
- comprend l'assise légale pour le traitement, l'octroi et le contrôle des demandes de prime tarif social
- définit l'échange de données et les obligations de fournir certaines données afin de limiter la charge administrative dans le chef du demandeur et d'assurer une meilleure automatisation du traitement des demandes

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et pour concertation avec les régions au Comité de concertation. Il sera ensuite soumis au Conseil d'Etat pour avis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

StéphanieMaquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)